

**Master of Arts / Diplôme dans le domaine de la pédagogie
spécialisée, orientation enseignement spécialisé (MAES)**

Filière Pédagogie spécialisée

Guide de la formation pratique

(année 1, année 2 et année 3)

Année académique 2025-2026

à l'usage des étudiant·e·s, des praticien·ne·s
formateur·trice·s et des enseignant·e·s HEP
référent·e·s de pratique

Table des matières guide

1. LA FORMATION PRATIQUE : INFORMATIONS GÉNÉRALES (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	
1.2 La formation pratique dans le plan d'études	3
1.3 Présence de l'étudiant-e	4
2. LE STAGE PRINCIPAL (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	4
2.1. Stage en en responsabilité partagée ou en responsabilité indemnisé (A/A+)	5
2.2 Stage en emploi (B)	5
2.3 Contrat de stage (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	5
2.4 Accompagnement de la pratique grâce aux échelles descriptives	6
2.5 Visites de stage (1 ^{re} , 2 ^e année)	6
2.6 Signalement de difficultés en stage	6
2.7 Bilan intermédiaire (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	6
2.8 Certification de la formation pratique (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	7
3. LES STAGES D'OBSERVATION (1 ^{re} , 2 ^e année)	8
3.1 Modalités de réalisation (1 ^{re} , 2 ^e année)	8
4. LES SÉMINAIRES D'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	9
4.1 Validation	9
4.2 Module MAES1PRA «Démarche de planification en enseignement spécialisé»	10
5. ANNEXES (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	11
ANNEXE 1: Contrat de stage (MAES 12STA / 34STA / 56STA)	12
ANNEXE 2: Document de suivi du stage à l'intention de l'étudiant-e, du-de la praticien-ne formateur-trice et du-de la référent-e de la pratique	15
ANNEXE 3: Texte réflexif (1 ^{re} , 2 ^e année)	17
ANNEXE 4: Certification de la pratique annuelle (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	18
ANNEXE 5: Information sur le dossier de certification (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année)	20
ANNEXE 6: Projet de stages d'observation (1 ^{re} , 2 ^e année)	22
ANNEXE 7: Document de validation des stages d'observation	23
ANNEXE 8: Synthèse des travaux et des certifications (1 ^{re} année)	24
ANNEXE 8: Synthèse des travaux et des certifications (2 ^e année)	26
ANNEXE 8: Synthèse des travaux et des certifications (3 ^e année)	28
ANNEXE 9: Liste des RP	30

**Les nouveautés apparaissant dans
la version 2025-2026
du présent guide sont surlignées
en jaune.**

1. LA FORMATION PRATIQUE : INFORMATIONS GÉNÉRALES (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Par l'observation et l'expérimentation des pratiques de l'enseignement auprès des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, les objectifs de la formation pratique visent l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la profession dans des contextes variés, de l'école régulière à l'école spécialisée.

«Agir en situation» est une composante essentielle du processus de formation dans une perspective de formation en alternance, liant théorie et pratique. Il s'agit de prendre appui sur les savoirs pratiques déjà acquis pour, progressivement, enrichir le savoir-faire et le savoir-être, en particulier dans les domaines suivants (CDIP, 4.2.2.2, art. 6):

- conseil et soutien relatifs aux problèmes qui se posent dans le domaine de la pédagogie,
- utilisation de procédures d'évaluation diagnostique différenciées et de méthodes d'observation, orientées sur l'enfant et son environnement,
- dépistage des facteurs qui limitent la capacité d'apprentissage et de développement, et inventaire des ressources,
- élaboration, réalisation et évaluation de situations d'apprentissage et de projets pédagogiques individualisés,
- intégration et participation de l'environnement familial, scolaire et social,
- collaboration active et interdisciplinaire, avec tous les spécialistes et institutions du domaine scolaire,
- évaluation de l'efficacité de l'activité professionnelle par des méthodes explicites,
- pratique réflexive relative aux compétences personnelles, sociales et professionnelles.

1.2 La formation pratique dans le plan d'études

La formation pratique comprend des modules de stages (MAES 12STA, 34STA et 56STA) articulés avec des séminaires d'analyse de pratiques professionnelles (MAES1-2APP / 3-4APP / 5-6APP) et le module «Démarche de planification en ES» (MAES1PRA). Elle représente près de 20% du total des crédits ECTS du diplôme.

Dans le plan d'études, le stage est lié au séminaire d'analyse de pratiques professionnelles. Les deux éléments doivent être réalisés de manière simultanée et tous deux validés pour permettre de débiter le stage et le séminaire d'analyse de pratiques professionnelles de l'année de formation suivante.

		Semestres 1 et 2 ECTS	Semestres 3 et 4 ECTS	Semestres 5 et 6 ECTS	Total ECTS
Stages					
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année	Module MAES12STA - UF 12STA.1 et 2 Stage en responsabilité partagée / en emploi et stages d'observation	6			6
	Module MAES34STA - UF 34STA.1 et 2 Stage en responsabilité partagée / en emploi et stages d'observation		6		6
	Module MAES56STA - UF 56STA.1 Stage en responsabilité partagée / en emploi			5	5
					17

		Semestres 1 et 2 ECTS	Semestres 3 et 4 ECTS	Semestres 5 et 6 ECTS	Total ECTS
Séminaires d'analyse de pratiques professionnelles					
Modules MAES1-2APP / 3-4APP / 5-6APP		2	2	2	6
Démarche de planification en ES					
Module MAES1PRA		1			1

Les stages sont accompagnés par des praticien-ne-s formateur-trice-s (ci-après : PraFo) actif-ve-s dans les structures de l'enseignement spécialisé¹ et par des enseignant-e-s de la Haute école pédagogique, référent-e-s de pratique (ci-après: RP), qui contribuent au lien entre la HEP et le terrain professionnel, notamment lors de visites. Les RP animent les séminaires d'analyse de pratiques professionnelles.

¹ En principe, le stage principal doit être effectué dans le canton de Vaud. Exceptionnellement, certains stages extra cantonaux peuvent être envisagés s'il n'y a pas assez de PraFos dans le canton de Vaud.

Les signes ostentatoires d'appartenance religieuse (voile, foulard, etc.) ne sont pas tolérés sur le lieu de stage, en classe, dans la salle des maîtres, ailleurs dans le bâtiment scolaire, dans la cour de récréation, ...).

1.3 Présence de l'étudiant·e

Les stages et les séminaires d'analyse de pratiques professionnelles font partie des activités de formation pour lesquelles la **présence de l'étudiant·e est obligatoire** (art. 86 RLEHP et 17 RMES). Celui·celle-ci doit être disponible **tant pour les heures d'enseignement**, les échanges avec le·la PraFo ou d'autres professionnel·le·s de l'enseignement, **que pour l'ensemble des séminaires d'analyse de pratiques professionnelles**. L'étudiant·e qui ne satisfait pas à cette exigence encourt l'échec.

Absence aux stages :

- en cas d'absence ou de retard lors d'un stage en emploi, les dispositions usuelles propres à l'employeur s'appliquent,
- en cas d'absence ou de retard lors d'un stage en responsabilité partagée ou d'un stage d'observation, les partenaires concernés sont informés dès que possible,
- lorsqu'une absence dépasse une durée de trois jours, l'étudiant·e remet un certificat médical au Service académique dans les cinq jours,
- une absence doit être compensée, avec l'accord et selon les disponibilités du·de la PraFo,
- le·la PraFo est tenu·e d'informer immédiatement le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) en cas d'absence injustifiée, non excusée ou non compensée de l'étudiant·e.

Absence aux séminaires d'analyse de pratiques professionnelles : voir point 4.1

2. LE STAGE PRINCIPAL (1^{re}, 2^e, 3^e année)

La formation pratique se compose d'un stage principal, dans l'une des modalités suivantes :

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
Étudiant·e·s «enseignant·e·s» ou formé·e·s dans un «domaine voisin»	Stage en responsabilité partagée (A)		Stage en responsabilité indemnisé (A+)
	Stage en responsabilité partagée (A)	Stage en emploi (B)	
	Stage en emploi (B)		

- **Stage en emploi (stage B) :** accompagnement de la pratique professionnelle par un·e Prafo, pour l'étudiant·e ayant un emploi dans l'enseignement spécialisé.
- **Stage en responsabilité partagée (stage A) :** chez un·e PraFo pour l'étudiant·e sans emploi dans l'enseignement spécialisé.
En 3^e année, le stage en responsabilité partagée se transforme, au **dernier semestre**, en **stage en responsabilité indemnisé (stage A+) :** davantage de responsabilités sont confiées à l'étudiant·e.

En 1^{re} année de formation, les étudiant·e·s réalisent un stage en responsabilité partagée (stage A). Pour réaliser un stage en emploi (stage B) en 1^{re} année, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Les titulaires d'un diplôme d'enseignement doivent attester d'une expérience dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé de deux ans après l'obtention de leur diplôme (taux d'activité cumulé d'au moins 150%), avec au maximum un changement d'employeur. Une expérience en stage ne peut pas être prise en compte.
- Les titulaires d'un diplôme dans un domaine d'études voisin doivent attester de trois ans d'expérience en tant qu'enseignant·e spécialisé·e après l'obtention de leur diplôme (taux d'activité cumulé d'au moins de 200%), avec au maximum un changement d'employeur. Une expérience en stage ne peut pas être prise en compte.

La demande doit être adressée au service académique (etudiants-ps@hepl.ch).

L'octroi d'un stage B à la fin de la 1^{re} ou 2^e année est possible pour autant que le·la Prafo et/ou le·la RP n'aient pas signalé de difficultés. Si des difficultés ont été signalées, le CefopÉ se réserve, en accord avec le jury, le droit d'attendre la certification pour valider ou non le stage B.

Tous les étudiant·e·s changent de PraFo entre la 1^{re} et la 2^e année. En principe, l'étudiant·e en stage B reste avec le·la même PraFo en 2^e et 3^e année. Les étudiant·e·s en stage A changent chaque année de PraFo.

Dès que possible, mais au plus tard le 30 septembre, les étudiant·e·s sont tenus d'indiquer leurs horaires de stage dans l'espace prévu sur IS-Academia. Si les horaires de stage changent au 2^e semestre, ceux-ci doivent être adaptés dans IS-Academia.

2.1. Stage en responsabilité partagée ou en responsabilité indemnisé (A/A+)

L'étudiant·e accomplit sa formation pratique à raison d'une matinée par semaine au minimum, durant les 3 années de formation (six semestres). Il·elle est tenu·e de changer de lieu de stage ainsi que de PraFo chaque année afin de développer ses compétences dans différents domaines de l'enseignement spécialisé (institution spécialisée, classe régulière...). Chaque année, le stage démarre lors de la première semaine de la rentrée scolaire, et au plus tard la semaine de reprise des cours HEP. Les périodes de stage se répartissent de manière régulière, au moins jusqu'au 15 décembre au semestre d'automne et au moins jusqu'au 31 mai au semestre de printemps. L'interruption du stage ne peut excéder deux semaines.

En cas d'absence du·de la PraFo sur un jour de stage, ce·cette dernière organise le travail de l'étudiant·e durant son remplacement afin que le stage de l'étudiant·e ne soit pas interrompu. Si l'absence du·de la PraFo se prolonge (au-delà d'une semaine), il·elle est tenu·e d'informer le CefopÉ (stages@hepl.ch).

Stage en responsabilité partagée (A)	Temps de stage de l'étudiant·e, en présence des élèves	<ul style="list-style-type: none"> 36 matinées* au minimum par année scolaire, soit un volume minimal de 140 périodes (en principe 70 par semestre)
	Temps d'échange entre étudiant·e et PraFo hors du temps de présence des élèves	<ul style="list-style-type: none"> 8 périodes pour le contrat, le bilan intermédiaire et la co-certification 36 périodes au minimum, soit 1 période par matinée de stage

* par « matinée », on entend au moins 4 périodes : au moins 48 périodes sur les 70 du semestre sont effectuées sur des matinées.

La planification générale du stage annuel est jointe au contrat de stage (ANNEXE 1) (voir point 2.3).

2.2 Stage en emploi (B)

Le stage en emploi correspond à un engagement en enseignement spécialisé annuel minimal d'en principe 20% (6 périodes) et maximal de 50%. Si l'engagement dépasse 50%, un étalement des études doit être envisagé. De façon à répondre aux exigences CDIP, il est attendu que le·la PraFo et l'étudiant·e exercent, dans la mesure du possible, dans des milieux différents. La HEP attend que l'étudiant·e change de PraFo au moins au terme de la 1^{re} année afin de se former dans des domaines différents de l'enseignement spécialisé. Chaque année, le stage doit avoir démarré au plus tard la semaine de reprise des cours HEP. Les périodes de stage/visite se répartissent de manière régulière, entre septembre et janvier, au semestre d'automne, et entre février et juin, au semestre de printemps. Les visites chez le·la PraFo comportent des observations de la pratique d'enseignement du·de la Prafo, ainsi que des interventions menées par l'étudiant·e.

Les visites du·de la PraFo doivent être réparties sur l'année afin de permettre une vision d'ensemble de la stabilité et de la progression des compétences. Toutes les visites du·de la PraFo doivent être terminées avant la co-certification (voir point 2.8). Le·la Prafo est tenu de notifier toutes les visites (les siennes et celles de l'étudiant·e) sur IS-Academia (stage B). Cela n'est pas nécessaire pour le stage A.

Stage en emploi (B)	Temps de stage de l'étudiant·e, en présence des élèves, dans son contexte de travail	<ul style="list-style-type: none"> 36 journées* au minimum par année scolaire
	Visite de l'étudiant·e dans le contexte de travail du·de la PraFo et en présence des élèves (co-enseignement,...).	<ul style="list-style-type: none"> au moins 3 matinées** chaque semestre
	Visite du·de la PraFo à l'étudiant·e, en présence des élèves	<ul style="list-style-type: none"> au moins 3 visites chaque semestre (idéalement 3 matinées)
	Temps d'échange entre étudiant·e et PraFo hors du temps de présence des élèves	<ul style="list-style-type: none"> 8 périodes pour le contrat, le bilan intermédiaire et la co-certification 1 période au minimum par matinée de stage ou par visite

* par « journée », on entend au moins 6 périodes.

** par « matinée », on entend au moins 4 périodes.

2.3 Contrat de stage (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Au début de chaque année académique, **l'étudiant·e et le·la PraFo établissent un contrat** (ANNEXE 1) dont les buts sont de définir les objectifs de stage de l'étudiant·e et les attentes des deux parties, ainsi que de préciser les grandes lignes de l'organisation (planning, horaire, tâches particulières...). Dans le cadre des stages A, PraFo et étudiant·e définissent ensemble les leçons pour lesquelles l'étudiant·e assumera l'enseignement. Le nombre de périodes d'enseignement du stagiaire A doit être progressif pour atteindre, si possible, la totalité de la matinée à partir du second semestre. L'étudiant·e envoie au ou à la PraFo une planification détaillée pour chaque leçon enseignée au plus tard 2 jours ouvrables avant. Au moins une de ces planifications est complète ; les autres peuvent

être synthétiques. Le contrat de stage est déposé par l'étudiant·e, au plus tard **le 1^{er} octobre** de chaque année, sur IS-Academia. Il peut être modifié durant l'année en cas de redéfinition des objectifs de formation. Dans ce cas, un «avenant» au contrat de stage est rédigé et déposé sur IS-Academia afin que tous les partenaires puissent en prendre connaissance. Les objectifs de formation sont ajustés au début de chaque année académique.

2.4 Accompagnement de la pratique grâce aux échelles descriptives

Les échelles descriptives formulent des balises exprimant les attentes à l'égard du développement des compétences des étudiant·e·s et aident les partenaires effectuant des visites à évaluer la pratique professionnelle. Elles sont utilisées sur le terrain et dans les séminaires d'analyse de pratiques professionnelles. Les informations concernant les échelles descriptives se trouvent dans le document «Échelles descriptives» et le document de suivi du stage à l'intention des étudiant·e·s, PraFos, RP se trouve en annexe du présent Guide de la formation pratique (ANNEXE 2). Cette annexe permet de regrouper des notes, des remarques, tout au long de l'année. Elle peut être utilisée par l'étudiant·e, le·la RP et le·la PraFo.

Une évaluation formative est assurée par le·la PraFo qui accompagne l'étudiant·e en stage. Elle se déroule en particulier lors d'entretiens planifiés à un rythme régulier fixé dans le contrat de stage. Elle est également assurée par le·la RP lors d'entretiens, de visites (tripartites ou non), et à partir des travaux réalisés dans le cadre du séminaire d'analyse de pratiques professionnelles.

2.5 Visites de stage (1^{re}, 2^e année)

Au cours de la 1^{re} et de la 2^e année de formation, le·la RP organise une visite sur le lieu de stage principal de l'étudiant·e avec le·la PraFo. Cette visite est inscrite sur IS-Academia. Celle-ci dure au minimum 1 période, et elle est organisée entre les mois de novembre et mars. Elle est suivie d'un échange de 1 à 2 périodes avec l'étudiant·e et le·la PraFo.

Afin de permettre l'organisation de la visite, l'étudiant·e s'assure que le·la PraFo et le·la RP disposent de toutes les informations concernant cette dernière (lieu, horaire, accès à l'établissement...).

Dans la semaine qui précède la visite (au plus tard 2 jours ouvrables avant), l'étudiant·e envoie au·à la PraFo et au·à la RP, une planification de la leçon (environ 1 à 2 pages) qui présente une brève description du contexte de stage, des élèves et qui précise le projet dans lequel elle s'inscrit, les objectifs, les tâches ou les activités prévues ainsi qu'une analyse a priori et le dispositif d'évaluation. Le·la RP et le·la PraFo observent et évaluent la pratique de l'étudiant·e.

Lors de la visite, le·la PraFo et le·la RP évaluent les compétences de l'étudiant·e, **en lien avec les échelles descriptives**, outil central dans l'analyse de la pratique: ces traces permettront de mettre en évidence, lors de la co-certification, la progression réalisée depuis la visite. Si, lors de la visite de stage, des difficultés importantes sont constatées, une deuxième visite (ou une séquence filmée) est planifiée.

À la suite de la visite, un échange tripartite permet d'analyser la ou les leçons. Ensuite, l'étudiant·e élabore une réflexion écrite («Texte réflexif», ANNEXE 3). Le contenu de ce texte est discuté et négocié avec le·la RP et le·la PraFo. Le document doit être remis par l'étudiant·e au·à la RP et au·à la PraFo environ trois semaines après la visite. Ils·elles peuvent y ajouter leurs propres commentaires. Dans un délai de 6 semaines après la visite, l'étudiant·e dépose le texte final sur IS-Academia sous l'onglet «Rapport de visite». Une visite supplémentaire peut être demandée par l'étudiant·e, le·la RP ou le·la PraFo.

2.6 Signalement de difficultés en stage

Le·la RP est à disposition lorsque les partenaires ont besoin d'échanger à propos de la pratique professionnelle de l'étudiant·e. En tout temps, mais dans la mesure du possible d'ici au 31 mars, le·la PraFo peut signaler des difficultés en stage au·à la RP. En cas de difficultés d'ordre organisationnel, pédagogique ou relationnel, l'étudiant·e contacte prioritairement le·la RP et le SACAD. Le·la PraFo ou la direction de la structure dans laquelle l'étudiant·e accomplit sa formation pratique contacte le·la RP et le CefopÉ.

Le signalement peut amener à l'organisation d'une conférence intermédiaire réunissant les différents acteur·trice·s de la formation pratique (étudiant·e, PraFo, RP, CefopÉ, SACAD et Direction de l'établissement dans le cas d'un stage B). Cette conférence peut être demandée par l'étudiant·e en écrivant à etudiants-ps@hepl.ch, par le·la RP ou par le·la PraFo en écrivant à stages@hepl.ch. Cette réunion vise à mettre en évidence les difficultés rencontrées par l'étudiant·e et à déterminer les améliorations attendues et/ou les dispositifs d'accompagnement à envisager.

2.7 Bilan intermédiaire (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Au plus tard le 31 janvier, le·la PraFo complète un bilan intermédiaire, sur IS-Academia, concernant la pratique de l'étudiant·e, en lien avec les échelles descriptives. Des précisions relatives aux descripteurs de chacune des échelles figurent dans le document «Échelles descriptives». Des précisions quant au type de commentaires attendus sont précisées au début du document «Échelles descriptives».

Toutes les échelles descriptives qui sont certifiées en fin d'année doivent donc être évaluées lors du bilan intermédiaire de janvier: le-la PraFo note ses commentaires et donne une note indicative à chaque échelle. Ce bilan, à visée formative, offre à l'étudiant-e un point de situation par rapport aux exigences de fin d'année. Il sert également à planifier les objectifs de formation pour le prochain semestre et à informer des éventuelles difficultés rencontrées.

2.8 Certification de la formation pratique (1^{re}, 2^e, 3^e année)

L'évaluation certificative s'effectue conjointement par le-la PraFo et le-la RP qui confrontent ainsi leurs avis². Elle se base sur deux éléments: l'évaluation continue annuelle, ainsi que l'observation d'une partie de leçon ou d'une leçon complète (réalisée au semestre 2 de l'année en cours) accompagnée d'une documentation spécifique pour chaque année de formation.

L'évaluation continue annuelle

La certification repose tout d'abord sur les différentes observations (bilan intermédiaire, prise de notes des partenaires, entretiens...) réalisées tout au long de l'année, en lien avec les échelles descriptives, ainsi que les réflexions en lien avec certains documents (planifications, projets pédagogiques...). Ces observations sont essentiellement faites par le-la PraFo durant les visites, mais également par le-la RP (visite, échanges, séminaires d'analyse de pratiques professionnelles, travaux rendus).

L'observation d'une leçon et la documentation écrite s'y référant

Entre le 25 avril et le 25 mai selon les années de formation, les étudiant-e-s remettent à leur RP et à leur PraFo, en 1^{re} et en 2^e année, un extrait vidéo d'une leçon de 15 minutes environ et, en 3^e année, une vidéo d'une leçon complète (représentative de leur pratique et réalisée durant le semestre 2 de l'année en cours) ainsi que d'une documentation écrite s'y référant (voir point 2.8.1).

Pour pouvoir déposer le dossier de certification, les conditions suivantes doivent être respectées:

- la visite conjointe du-de la RP et du-de la PraFo a eu lieu
- le texte faisant suite à la visite satisfait aux exigences. Le-la RP se réserve le droit de demander un complément.

2.8.1 Dossier de certification (1^{re}, 2^e, 3^e année)

La certification annuelle porte sur des échelles ciblées. Les échelles E6 (projet de l'élève) et E7 (collaboration) sont certifiées principalement par le-la PraFo. **Les échelles 5** et 9 sont certifiées en 2^e et en 3^e année. Toutefois, un échec à ces échelles en 2^e année n'entraîne pas de conséquence sur la poursuite du stage principal. L'étudiant-e pourra les réussir en 3^e année. **Toutes** les autres échelles doivent obtenir la note de 4 pour que le stage de l'année en cours soit réussi.

1 ^{re} année	E1	E2				E6	E7	E8	
2 ^e année	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9
3 ^e année	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9

Les consignes des dossiers de certification présentées ci-après sont détaillées dans l'ANNEXE 5.

Le-la PraFo assiste, en principe, (à l'extrait de) la leçon filmée et reçoit à ce moment tous les documents liés à cette leçon. Pour la co-certification, il est donc possible qu'il-elle ne prenne connaissance que de l'analyse a posteriori. Le-la RP se réserve le droit de lui demander de prendre connaissance de l'entier du dossier de certification au besoin. La co-certification (1^{re} et 2^e année) et l'entretien tripartite (3^e année) ont lieu une fois que l'étudiant-e a terminé toutes ses visites chez et du-de la Prafo.

1 ^{re} année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification: 25 mai au plus tard • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes) • Extrait d'une leçon filmée (15 minutes env.) mettant en évidence les compétences liées aux échelles ciblées en 1^{re} année et autorisation (vidéo) • Analyse a posteriori écrite de E1 (env. 1 page) et d'une autre échelle à choix parmi celles soumises à évaluation (env. 1 page)
2 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification: 15 mai au plus tard • Planification écrite d'un projet (min. 5 leçons durant au moins 3 semaines; 2-4 pages de présentation du projet et annexes) • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes) • Extrait d'une leçon filmée faisant partie du projet (15 minutes env.) mettant en évidence les compétences liées aux échelles ciblées de 2^e année et autorisation (vidéo) • Analyse a posteriori écrite de E1 et E4, ainsi que d'une autre échelle à choix parmi celles soumises à évaluation (env. 1 page par échelle)

² Afin de faciliter le travail de co-certification, l'ANNEXE 4 doit être utilisée.

3^e année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification : 5 mai au plus tard • Planification écrite d'un projet incluant son évaluation diagnostique (min. 5 leçons, durant au moins 3 semaines; 2-4 pages de présentation du projet et annexes) • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages et annexes) • Leçon filmée faisant partie du projet (30-45 minutes) et autorisation (vidéo) • Analyse a posteriori de la leçon filmée et de la documentation y relative, à l'aide des échelles, à présenter lors de l'entretien tripartite (pas de document écrit dans le dossier) • Entretien tripartite (PraFo, RP, étudiant-e) : l'étudiant-e présente son analyse a posteriori; Prafo et RP font des commentaires et posent des questions
----------------------------	---

Une demande d'autorisation de filmer, à utiliser si la direction de l'établissement n'a pas de formulaire propre, est à disposition à cette adresse : <http://etudiant.hepl.ch>.

Pour tous les travaux écrits, les exigences formelles sont identiques. La maîtrise du français répond à la règle suivante : au-delà de deux erreurs en moyenne par page (orthographe et syntaxe), le travail est considéré comme ne répondant pas aux exigences. Il est alors sanctionné de la note 3 et devra être déposé pour une nouvelle certification d'ici au 15 août (pour la session d'examens d'août-septembre). L'anonymisation des travaux écrit est encouragée lorsqu'elle est possible. Cependant, son non-respect n'est pas rédhibitoire, considérant que les personnes ayant accès à la documentation liée au stage sont tenues au secret professionnel.

2.8.2 Communication des résultats

À l'issue de la co-certification, les résultats sont communiqués à l'étudiant.e de la manière suivante :

- En cas de réussite de la formation pratique, l'étudiant.e accède à sa note ainsi qu'au bilan certificatif au moment où son sa RP le valide sur IS-Academia.
- En cas d'échec de la formation pratique ou lors d'un stage de remédiation, l'étudiant.e sera contacté.e par le service académique. Il-elle recevra ensuite un rapport du jury lors de l'annonce officielle des résultats d'examen.

2.8.3 Stage de remédiation

Tout échec à la formation pratique implique la mise en place d'un semestre de remédiation en responsabilité partagée (stage A) durant l'année qui suit l'échec. Entre la rentrée académique et le 31 janvier, respectivement entre le 1^{er} février et le 30 juin, l'étudiant.e effectue au moins 18 demi-journées de stage. Le dispositif d'évaluation est identique à celui de l'année échouée. Il est encadré par deux visites réalisées par deux RP. En ce qui concerne le séminaire d'analyse de pratiques professionnelles, celui-ci est repoussé d'une année.

3. LES STAGES D'OBSERVATION (1^{re}, 2^e année)

L'étudiant.e effectue 4 stages d'observation de **2 jours (12 périodes au minimum) dans des contextes différents de son stage principal**. Ceux-ci lui permettent d'approcher diverses populations d'élèves de l'enseignement spécialisé dans des établissements variés, de se familiariser avec d'autres pratiques pédagogiques, d'approcher des modalités plurielles de prise en charge et de travail en équipe et finalement de s'informer sur les dispositifs institutionnels qui accueillent les élèves relevant de l'enseignement spécialisé. Une **offre annuelle** est proposée par les PraFos du domaine de l'enseignement spécialisé (sur **Moodle STobs, clé d'inscription: STobs2022**). Il est également possible de se rendre auprès d'un.e enseignant.e spécialisé.e en dehors du réseau des PraFos. Exceptionnellement, au cours de sa formation, l'étudiant.e peut réaliser un stage dans un domaine connexe dans lequel il-elle n'est pas accompagné.e par un.e enseignant.e spécialisé.e (par exemple, enseignement à l'hôpital, service éducatif itinérant...). Il-elle doit toutefois motiver explicitement son choix et celui-ci doit être validé par le-la RP.

3.1 Modalités de réalisation (1^{re}, 2^e année)

L'étudiant.e réalise **obligatoirement 2 stages d'observation (MAES12STA-2 et 34STA-2) par année**. Ces stages doivent être effectués au plus tard le 15 juin.

Tout d'abord, il-elle soumet son projet de stage (lieu de stage, objectifs...) au-la RP. Pour établir celui-ci, il-elle remplit l'ANNEXE 6. Si le projet est accepté, il-elle contacte l'enseignant.e spécialisé.e-hôte. Le stage d'observation se déroule en présence de l'enseignant.e spécialisé.e-hôte. Afin de préparer son stage et durant ce dernier, l'étudiant.e veille à :

- s'informer des conditions particulières liées aux stages réalisés dans l'école ou l'institution-hôte,
- effectuer les stages d'observation en «situation scolaire», l'accomplissement partiel sous forme de camps ou de «*semaines vertes*» n'étant pas admis,
- faire des stages de 2 jours blocs (deux jours consécutifs) ou sous forme filée (journées ou 1/2 journées non consécutives, soit 4 matinées ou encore 2 matinées et 2 après-midis),

- observer, échanger avec les différents partenaires et, si le contexte le permet, participer à la vie de la classe,
- consacrer suffisamment de temps avant le stage et après les heures de classe pour échanger avec l'enseignant-e-hôte (attentes respectives, situation particulière des élèves, bilan, proposition...).

Si le stage d'observation ne peut être terminé, pour des raisons propres à l'établissement-hôte et/ou à l'étudiant-e, un nouveau stage doit être organisé par l'étudiant-e.

Les remplacements ne sont pas considérés comme des stages d'observation.

3.2 Validation (1^{er}, 2^e année)

Dans le mois qui suit le premier stage d'observation de 1^{er} et de 2^e année, l'étudiant-e contacte le-la RP. Ce-dette dernier-ère organise un **échange** (environ 30 minutes) afin de partager les apports d'une telle expérience et de planifier la suivante. L'étudiant-e se prépare à évoquer les 4 points suivants :

- objectifs du stage,
- population et contexte,
- observations réalisées,
- analyse des observations et apports pour sa pratique professionnelle.

Pour pouvoir **valider les modules de stages d'observation (MAES12STA-2/34STA-2)**, l'étudiant-e **doit avoir déposé sur IS-Academia, avant la fin de la session d'examens de juin, l'ANNEXE 7 attestant de la réalisation des 2 stages d'observation** pour l'année en cours. En cas d'absence de ce document, l'unité de formation MAES12STA-2 ou MAES34STA-2 est **sanctionnée par un échec**. Le ou les stages doivent être réalisés au semestre suivant, sans incidence sur le déroulement du stage principal.

4. LES SÉMINAIRES D'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES (1^{er}, 2^e, 3^e année)

Durant chaque année de formation, l'étudiant-e participe à des séminaires d'analyse de pratiques professionnelles conduits par un·une RP (MAES1-2APP, 3-4APP et 5-6APP). Il-elle ne peut suivre un séminaire d'analyses de pratiques professionnelles que s'il-elle effectue parallèlement son stage principal. La pratique réflexive constitue le cœur de ces séminaires qui visent à :

- former l'étudiant-e à analyser, sur la base de traces (vidéos, écriture a posteriori, travaux d'élèves...), les situations d'enseignement vécues ou observées, prioritairement sous l'angle de leurs effets sur les apprentissages des élèves et leur propre posture ;
- problématiser des situations professionnelles complexes, identifier des ressources auxquelles l'enseignant-e peut recourir pour analyser ces situations et élaborer des pistes d'action pédagogique ;
- développer chez l'étudiant-e le sentiment d'efficacité personnelle sur la qualité des apprentissages des élèves et la réduction des inégalités scolaires, contribuant ainsi à la construction d'une identité professionnelle solide.

Les RP entretiennent des contacts avec les PraFos et se tiennent au courant des projets menés par l'étudiant-e dans sa pratique. Ces contacts peuvent notamment prendre la forme de rencontres entre étudiant-e-s, RP et PraFos, dans une perspective d'échanges réciproques de savoirs et d'expériences. Les groupes de séminaires d'analyse de pratiques professionnelles sont constitués par les responsables de la formation pratique.

4.1 Validation

Les séminaires d'analyses de pratiques professionnelles ne font pas l'objet d'une évaluation certificative, mais sont validés chaque semestre si les quatre critères ci-dessous sont réunis :

- **présence de l'étudiant-e à l'ensemble des séminaires**
- **participation active durant les séminaires**
- **réalisation de différents travaux exigés par le-la RP.**

Chaque année, l'étudiant-e est amené-e à présenter **au moins une contribution spécifique**, définie par le-la RP. Ces contributions peuvent prendre différentes formes : présentation d'une situation à partir d'un récit, d'une leçon filmée, de matériel pédagogique... Pour toute vidéo, l'étudiant-e demande aux personnes concernées **l'autorisation de filmer** qu'il-elle remet systématiquement avant présentation de la séquence au-la RP chargé-e du séminaire. Une demande d'autorisation de filmer, à utiliser si la direction de l'établissement n'a pas de formulaire propre, est à disposition à cette adresse : <http://etudiant.hepl.ch>. Si deux étudiant-e-s envisagent de se filmer chez le-la même PraFo, une autorisation de filmer conjointe, indiquant les deux noms, peut être adressée aux parents.

Une absence justifiée est tolérée durant le semestre. Toutefois, à partir de la deuxième absence, le-la RP donne à l'étudiant-e un travail compensatoire, **qui doit répondre aux exigences et être réalisé dans les délais impartis fixés**

par le ou la RP. Dès trois absences, la responsable du module et le-la RP considèrent que les conditions de validation ne sont pas réunies. Dans ce cas, le séminaire APP est échoué et le stage en cours est interrompu. Un échec au semestre d'automne entraîne la réalisation d'une deuxième tentative du stage et de l'APP au semestre d'automne de l'année suivante et un échec au semestre de printemps entraîne la réalisation de la deuxième tentative du stage et de l'APP au semestre de printemps de l'année suivante.

4.2 Module MAES1PRA «Démarche de planification en enseignement spécialisé»

Ce module aborde les bases de planification en enseignement spécialisé. Les cinq séances (cours et séminaires) ont pour objectif l'analyse a priori mobilisable dans la planification, la formulation d'objectifs généraux, intermédiaires et spécifiques et l'anticipation du contenu des leçons (dispositifs et structure) afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves de l'enseignement spécialisé.

5. ANNEXES (1^{re}, 2^e, 3^e année)

ANNEXE 1 : Contrat de stage (MAES 12STA / 34STA / 56STA)

Période et durée du stage

Durée du stage: 36 matinées par an (A/A+) ou engagement annuel min. en principe 20% (B)

Semestres de formation : 1-2 3-4 5-6

Modalité de stage: Stage en responsabilité partagée (Stage A)

Stage en responsabilité indemnisé (Stage A+) Stage en emploi (Stage B)

Stage en responsabilité partagée/indemnisé: jour choisi lu ma me je ve

Partenaires du contrat de stage

Nom et prénom de l'étudiant·e:

Établissement/École spécialisée dans lequel/laquelle se déroule l'activité professionnelle:

Population scolaire concernée:

Nom et prénom du·de la praticien·ne formateur·trice:

Établissement/École spécialisée dans lequel/laquelle se déroule l'activité professionnelle:

Population scolaire concernée:

Nom et prénom du·de la référent·e de pratique:

Calendrier des visites

Toutes les visites doivent être inscrites au fur et à mesure sur IS-Academia, par le·la PraFo et le·la RP (pour les visites tripartites).

Délai pour la reddition des planifications

PraFo et étudiant·e définissent ensemble les leçons pour lesquelles l'étudiant·e assumera l'enseignement. L'étudiant·e envoie une planification détaillée pour chaque leçon enseignée au plus tard 2 jours ouvrables avant la date du moment de stage/de la visite.

Contrat

Objectifs de formation visés par l'étudiant·e¹:

Besoins et/ou attentes de l'étudiant·e:

Objectifs formulés par le·la praticien·ne formateur·trice pour l'étudiant·e:

Besoins et/ou attentes du·de la praticien·ne formateur·trice:

Dispositions particulières éventuelles négociées en début de stage (organisation):

Lieu et date:

Signature de l'étudiant·e:

Signature du·de la praticien·ne formateur·trice:

¹ Tenir compte des objectifs des stages et travaux demandés dans le cadre des modules MAES12STA/34STA/56STA et, le cas échéant, des bilans des précédents stages - les objectifs seront ajustés au début de chaque année de formation et peuvent être modifiées en cours d'année.

Avenant du contrat de stage modules MAES12STA / 34STA / 56STA

Modification des objectifs de formation:

Lieu et date:

Signature de l'étudiant·e:

Signature du·de la praticien·ne formateur·trice:

Version 2024-2025 (en vigueur)

ANNEXE 2 : Document de suivi du stage à l'intention de l'étudiant·e, du·de la praticien·ne formateur·trice et du·de la référent·e de la pratique

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Ecole et lieu du stage principal :

Nom et prénom du·de la praticien·ne formateur·trice :

Nom et prénom du·de la référent·e de pratique :

Année académique :

Date :

Année de formation pratique	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Stage de remédiation
Echelles évaluées	E1, E2, E6, E7, E8	E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9	E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9	Selon année de formation concernée

Commentaire sur l'organisation du stage :

Echelles	Enoncé	Remarques	Dates, résultat éventuel		
E1 <i>Conditions d'apprentissage</i>	L'étudiant·e est garant·e d'un cadre sécurisant et stimulant. Il·elle crée des conditions favorables aux apprentissages et/ou à la socialisation de tous les élèves, et plus spécifiquement des élèves ayant des besoins particuliers.				
E2 <i>Planification</i>	L'étudiant·e planifie son enseignement de manière structurée, en fonction des besoins de la situation.				
E3 <i>Outils</i>	L'étudiant·e maîtrise et ajuste les contenus, démarches, méthodes, dispositifs, technologies et outils enseignés/utilisés.				
E4 <i>Régulation et autonomie</i>	L'étudiant·e propose une guidance et un étayage au service du développement des apprentissages et de l'autonomie des élèves.				

E5 <i>Evaluation</i>	L'étudiant-e propose différents types d'évaluations (y compris l'autoévaluation) et fournit aux élèves des rétroactions pertinentes.			
E6 <i>Projet de l'élève</i> Certifiée par PraFo	L'étudiant-e synthétise les informations pédagogiques pertinentes afin de créer différents documents au service du projet de l'élève.			
E7 <i>Collaboration</i> Certifiée par PraFo	L'étudiant-e développe la dimension collaborative de son travail avec les partenaires internes et externes de l'école.			
E8 <i>Ethique</i>	L'étudiant-e s'engage dans la profession et dans les relations avec autrui en accord avec les cadres éthiques, déontologiques et réglementaires.			
E9* <i>Dynamique de groupe</i>	L'étudiant-e crée une dynamique de groupe favorable à la progression et à l'épanouissement de chacun-e.			

¹Trois cases pour 3 évaluations sont proposées sur ce tableau. Toutefois, le nombre peut varier.

Commentaire sur l'activité enseignante en stage :

Version 2025-2026 (en vigueur)

ANNEXE 3 : Texte réflexif (1^{re}, 2^e année)

L'étudiant·e est amené·e, suite à la visite, à rédiger un texte réflexif (avec notamment une réflexion sur les échelles descriptives), selon des modalités définies par les différents partenaires (par exemple, en lien avec une échelle descriptive).

La visite est évaluée de manière formative grâce aux échelles correspondant à l'année de formation de l'étudiant·e. L'échange entre partenaires est notamment engagé sur ce thème, lors de l'entretien post-visite.

Informations générales

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Nom et prénom du·de la référent·e de pratique :

Nom et prénom du·de la praticien·ne formateur·trice :

Lieu et date de la visite :

Année de formation :

Circulation du document (courriel)

1. L'étudiant·e réalise directement le texte réflexif suite à l'entretien. Si besoin, le·la RP envoie l'ANNEXE 3 en précisant les points à traiter dans le texte.
2. Dans un délai de trois semaines après la visite, l'étudiant·e complète sa partie et renvoie le document à son·sa RP et au·à la PraFo (qui peuvent commenter s'ils·elles le désirent).
3. L'étudiant·e **dépose la version finale sur IS-Academia sous l'onglet «Rapport de visite»** (au plus tard, 6 semaines après la visite).

Éléments sur lesquels va porter le texte réflexif

(tels que négociés lors de la discussion)

Rapport de l'étudiant·e (notamment en lien avec une-des échelle(s) descriptive(s))

Remarques, compléments éventuels du·de la praticien·ne formateur·trice

Remarques, compléments éventuels du·de la référent·e de pratique

ANNEXE 4 : Certification de la pratique annuelle (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Nom et prénom du·de la praticien·ne formateur·trice :

Nom et prénom du·de la référent·e de pratique :

Année de formation :

Echelles évaluées

1^e année: E1, E2, E6, E7, E8

2^e année: E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9

3^e année: E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9

Les échelles descriptives certifiées en fin d'année font l'objet d'un commentaire établi par le·la PraFo et le·la RP. Des indications sur le type de commentaires attendus sont apportées au début du document «Echelles descriptives». Les notes (ou résultats) obtenus pour chaque échelle, ainsi que les commentaires finalisés par le·la PraFo et le·la RP lors de la co-certification sont indiqués dans le formulaire de bilan certificatif disponible dans IS-Academia. Le·la PraFo attend que la séance de co-certification ait eu lieu avant de valider le bilan certificatif dans IS-Academia. Une fois complétée, cette annexe n'est pas déposée sur IS-Academia. Elle soutient la co-certification et la complétion du bilan certificatif sur IS-Academia.

Commentaire sur l'organisation du stage :

	Commentaires	*Note
E1 Conditions d'apprentissage		
E2 Planification		
E3 Outils		
E4 Régulation et autonomie		

E5 <i>Evaluation</i>			
E6 <i>Projet de l'élève</i> Certifiée par Prafo			
E7 <i>Collaboration</i> Certifiée par Prafo		R	E
E8 <i>Ethique</i>		R	E
E9 <i>Dynamique de groupe</i>			

R = Réussi*

E = Echoué

Commentaire sur l'activité enseignante en stage :

Note globale obtenue*	
------------------------------	--

Version 2025-2026 (en vigueur)

*En cas d'échec : L'échec implique la réalisation d'un semestre de remédiation (nouveau stage en responsabilité partagée, avec au moins deux visites de formateur-trice-s de la HEP), conformément à la réglementation en vigueur (RMES art. 25 et Directive 05_06). Une nouvelle certification a lieu à la session d'examen suivant le stage de remédiation. Un second échec (échec au stage de remédiation) entraîne un échec définitif à la formation.

ANNEXE 5: Information sur le dossier de certification (1^{re}, 2^e, 3^e année)

Informations générales

Echelles évaluées

1 ^{re} année:	E1, E2, E6, E7, E8
2 ^e année:	E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9
3 ^e année:	E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9

L'étudiant·e s'assure que la vidéo (15 minutes en 1^{re} et 2^e année et 30-45 minutes en 3^e année) a été remise au·à la PraFo et au·à la RP.

Le présent document précise le contenu du dossier de certification pour chaque année de formation. L'étudiant·e doit fournir un document contenant les éléments présentés ci-après pour certifier chaque année de formation. Celui-ci doit contenir les nom et prénom de l'étudiant·e, de son·sa PraFo et RP, ainsi que son lieu de stage et l'année de formation. Il doit être remis au·à la PraFo et au·à la RP, entre le 15 et le 25 mai (1^{re} année), entre le 5 et le 15 mai (2^e année) et entre le 25 avril et le 5 mai (3^e année). Le report du dépôt du dossier de certification au 15 août (pour la session d'août-septembre) reste exceptionnel. En cas de stage de remédiation, le dossier est à **restituer** pour le 8 janvier (stage à l'automne) ou le 1^{er} juin (stage au printemps). La co-certification (1^{re} et 2^e année) et l'entretien tripartite (3^e année) ont lieu une fois que l'étudiant·e a terminé toutes ses visites chez et du·de la PraFo.

Consignes pour chaque année

1 ^{re} année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification: 25 mai au plus tard • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages + annexes). La planification comporte toutes les parties nécessaires : description de l'élève ou des élèves et du projet dans lequel la leçon s'insère ; précision des objectifs (généraux, intermédiaires, spécifiques) ; apprentissage(s) visé(s) et tâches qui s'y réfèrent; description des étapes, moyens, durée et dispositifs d'évaluation prévus; analyse a priori. • Extrait de leçon filmée et autorisation (vidéo): extrait vidéo de 15 minutes (env.) d'une leçon, sans coupure ni montage, réalisée sur le lieu de stage principal avec autorisation de filmer. Il est recommandé de la réaliser une fois que la visite a eu lieu. Le but est de montrer, grâce à l'extrait, les compétences acquises faisant références aux échelles évaluées en 1^{re} année. • Analyse a posteriori écrite de E1 et une autre échelle à choix, parmi celles soumises à évaluation en 1^{re} année (env. 1 page par échelle). Vous analysez votre pratique en tenant compte de E1 et de la seconde échelle à choix. L'analyse s'appuie sur les descripteurs de ces deux échelles. Les forces et les faiblesses sont présentées et leurs effets sur l'apprentissage et l'attitude de l'élève ou des élèves sont démontrées. De cette première analyse découlent des pistes de remédiation concrètes qui peuvent servir de pistes de travail (objectifs) pour l'année à venir.
2 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification: 15 mai au plus tard • Planification écrite du projet (synthèse de 2-4 pages + annexes) pouvant se présenter sous forme de tableau(x). Le projet comporte au minimum 5 leçons (d'une période chacune) et s'étend sur 3 semaines au moins. Il est prévu pour un ou plusieurs élèves. La planification décrit le contexte professionnel, l'élève ou les élèves concernés (ressources, difficultés et besoins en lien avec le projet); les objectifs généraux, intermédiaires et spécifiques; l'évaluation diagnostique en lien avec le projet ainsi que les dispositifs d'évaluations formatives et/ou sommatives. • Planification écrite de la leçon filmée (2-3 pages + annexes). La planification comporte toutes les parties nécessaires: insertion de la leçon au sein du projet; objectifs; apprentissage(s) visé(s) et tâches qui s'y réfèrent; description des étapes, moyens, durée ; dispositifs d'évaluation prévus; analyse a priori. • Extrait de leçon filmée faisant partie du projet et autorisation (vidéo): extrait vidéo d'une leçon de 15 minutes environ, sans coupure ni montage, réalisée sur le lieu de stage principal s'inscrivant dans le projet présenté. Il est recommandé de la réaliser une fois que la visite a eu lieu. L'extrait vidéo est accompagnée de l'autorisation de filmer et il démontre les compétences acquises en lien avec les échelles soumises à évaluation en 2^e année. • Analyse a posteriori écrite de E1 et E4, ainsi que d'une autre échelle à choix parmi celles soumises à évaluation en 2^e année (env. 1 page par échelle). Vous analysez votre pratique à l'aide des descripteurs des échelles (E1, E4 et une échelle à choix). Les forces et les faiblesses sont présentées et leurs effets sur l'apprentissage et l'attitude de l'élève ou des élèves sont démontrées. De cette première analyse découlent des pistes de remédiation concrètes qui peuvent servir de pistes de travail (objectifs) pour l'année à venir.

3^e année	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de dépôt du dossier de certification: 5 mai au plus tard • Planification écrite du projet --> se référer aux consignes de 2^e année (ci-dessus). • Planification écrite de la leçon filmée --> se référer aux consignes de 2^e année (ci-dessus). • Leçon filmée (30-45 minutes sans coupure ni montage) faisant partie du projet et autorisation (vidéo) • Analyse a posteriori de la leçon filmée (présentée à l'entretien tripartite). Vous analysez la leçon filmée à l'aide des descripteurs des échelles. Les forces et les faiblesses sont présentées et leurs effets sur l'apprentissage et l'attitude de l'élève ou des élèves sont démontrées. De cette première analyse découlent des pistes de remédiation concrètes. • Entretien tripartite: vous participez à un entretien tripartite, en présence de votre RP et de votre PraFo (45 minutes env.). Ce bilan est composé de deux parties. La première (25 minutes env.) est consacrée à l'exposé de votre analyse a posteriori. Dans la seconde partie (20 minutes env.), votre RP et votre PraFo vous posent des questions en lien avec votre analyse a posteriori et votre pratique en général.
----------------------------	--

L'étudiant-e certifie **les échelles 5 et 9** en 2^e et en 3^e année. Toutefois, une insuffisance à ces échelles en 2^e année permet de poursuivre le stage de 3^e année. Ces échelles sont certifiées en 3^e année comme les autres échelles.

Dans l'optique de former l'étudiant-e à l'échelle 9 et de pouvoir la certifier, le-la PraFo l'encourage à aménager les conditions nécessaires dans son propre contexte professionnel (stage B) et ce, sur la durée d'un projet : p. ex., sortir avec plusieurs élèves de la classe, groupe-ressource, coenseignement, etc. Si le contexte de l'étudiant-e ne permet absolument pas d'enseignement en groupe ou en sous-groupes, le-la PraFo peut proposer son propre contexte professionnel. Dans ce cas, les visites chez le-la PraFo doivent être suffisamment suivies pour qu'un projet puisse y être mené par l'étudiant-e. Si aucun des deux contextes professionnels (stage B et contexte du-de la PraFo) ne permet d'exercer l'échelle 9, alors l'étudiant-e et/ou le-la PraFo contacte la responsable du module et le CefopÉ le plus rapidement possible.

Version 2025-2026 (en vigueur)

ANNEXE 6 : Projet de stages d'observation (1^{re}, 2^e année)

Les stages d'observation doivent être effectués au plus tard le 15 juin pour chaque année de formation.

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Nom et prénom du·de la référent·e de pratique :

Année de formation :

Stage d'observation n° :

Lieu des stages d'observation précédents si déjà effectué(s) :

Année 1 :

—

—

Année 2 :

—

—

Date :

1. Lieu de stage envisagé (établissement, population, nom de l'enseignant·e spécialisé·e-hôte s'il·elle est connu·e) :

2. Raisons du choix :

3. Objectifs de stage et liens avec le référentiel de compétences et les échelles descriptives :

Version 2024-2025 (en vigueur)

ANNEXE 7 : Document de validation des stages d'observation

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Nom et prénom du·de la référent·e de pratique :

Année de formation :

Date :

Les stages d'observation suivants ont été effectués :

	Etablissement / Institution Nom du·de la PraFo ou du·de l'hôte <i>(préciser la fonction)</i>	2 jours de stage Précisez les dates et s'il s'agit d'un jour entier ou de demi-journées (jour / matin / après-midi)	Signature du·de l'enseignant·e-hôte
Stage 1			
Echange avec le·la RP	Date :		Signature du·de la RP :
Stage 2	Etablissement / Institution Nom du·de la PraFo ou du·de l'hôte <i>(préciser la fonction)</i>	2 jours de stage Précisez les dates et s'il s'agit d'un jour entier ou de demi-journées (jour / matin / après-midi)	Signature du·de l'enseignant·e-hôte

Le formulaire de remboursement des frais de déplacement liés aux stages d'observation est disponible sur la page des « [Documents relatifs aux stages MAES](#) ».

Version 2024-2025 (en vigueur)

ANNEXE 8 : Synthèse des travaux et des certifications (1^{re} année)

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Année de formation :

Date :

1 ^{re} année						
Module MAES12STA	Travail	Délai	Etud	PraFo	RP	Remarques
	Horaire du stage sur IS-Academia	30 septembre	X			
	Contrat de stage (et planification des visites)	1 ^{er} octobre	X	X	-	
	Avenant au contrat de stage (et éventuelles modifications de planification)	Si nécessaire	X	X	-	
	Signalement de difficultés	Le plus tôt possible, mais avant le 31 mars	-	X	X	
	Bilan intermédiaire	31 janvier	-	X	-	
	Evaluation de la pratique sur la base des échelles descriptives	En continu	X	X	X	
	Réalisation du stage principal (en responsabilité partagée ou en emploi)	Semestres 1 et 2	X	X	-	
	Réalisation du 1 ^{er} stage d'observation	Si possible semestre 1	X			
	Echange à propos du 1 ^{er} stage d'observation	Avant le 2 ^e stage d'observation	X	-	X	
	Réalisation du 2 ^e stage d'observation	15 juin au plus tard	X	-	-	
	Document de validation des stages d'observation à déposer sur IS-Academia	Avant la fin de la session d'examen	X	-	-	
	Visite de stage	Semestres 1 ou 2	X	X	X	
Texte réflexif (final) de visite	1 mois après la visite	X	X	X		

	Dossier de certification de fin d'année	25 mai au plus tard	X	-	-	
	Co-certification	Avant la fin de la session d'examen	-	X	X	
Module MAES1-2APP	Participation active à tous les séminaires d'analyse de pratiques professionnelles	Semestres 1 et 2	X	-	-	
	Autorisation de filmer	A donner avec toute vidéo	X	-	-	
	Contribution pour le séminaire d'analyse de pratiques professionnelles	Au moins une durant l'année	X	-	-	

Version 2025-2026 (en vigueur)

ANNEXE 8 : Synthèse des travaux et des certifications (2^e année)

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Année de formation :

Date :

2 ^e année					
Travail	Délai	Etud	PraFo	RP	Remarques
Horaire du stage sur IS-Academia	30 septembre	X			
Contrat de stage (et planification des visites)	1 ^{er} octobre	X	X	-	
Avenant au contrat de stage (et éventuelles modifications de planification)	Si nécessaire	X	X	-	
Signalement de difficultés	Le plus tôt possible, mais avant le 31 mars	-	X	X	
Bilan intermédiaire	31 janvier	-	X	-	
Evaluation de la pratique sur la base des échelles descriptives	En continu	X	X	X	
Réalisation du stage principal (en responsabilité partagée ou en emploi)	Semestres 3 et 4	X	X	-	
Réalisation du 3 ^e stage d'observation	Si possible semestre 3	X	-	-	
Echange à propos du 3 ^e stage d'observation	Avant le 4 ^e stage d'observation	X	-	X	
Réalisation du 4 ^e stage d'observation	15 juin au plus tard	X	-	-	
Document de validation des stages d'observation à déposer sur IS-Academia	Avant la fin de la session d'examen	X	-	-	
Visite de stage	Semestres 3 ou 4	X	X	X	
Texte réflexif (final) de visite	1 mois après la visite	X	X	X	

Module MAES34STA

	Dossier de certification de fin d'année	15 mai au plus tard	X	-	-	
	Co-certification	Avant la fin de la session d'examen	-	X	X	
Module MAES3-4APP	Participation active à tous les séminaires d'analyse de pratiques professionnelles	Semestres 3 et 4	X	-	-	
	Autorisation de filmer	A donner avec toute vidéo	X	-	-	
	Contribution pour le séminaire d'analyse de pratiques professionnelles	Au moins une durant l'année	X	-	-	

Version 2025-2026 (en vigueur)

ANNEXE 8 : Synthèse des travaux et des certifications (3^e année)

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Année de formation :

Date :

3 ^e année							
Module MAES56STA	Travail	Délai	Etud	PraFo	RP	Remarques	
	Horaire du stage sur IS-Academia	30 septembre	X				
	Contrat de stage (et planification des visites)	1 ^{er} octobre	X	X	-		
	Avenant au contrat de stage (et éventuelles modifications de planification)	Si nécessaire	X	X	-		
	Signalement de difficultés	Le plus tôt possible, mais avant le 31 mars	-	X	X		
	Bilan intermédiaire	31 janvier	-	X	-		
	Evaluation de la pratique sur la base des échelles descriptives	En continu	X	X	X		
	Réalisation du stage principal (en responsabilité partagée, indemnisé ou en emploi)	Semestres 5 et 6	X	X	-		
	Autorisation de filmer	A donner avec toute vidéo	X	-	-		
	Dossier de certification de fin d'année	5 mai au plus tard	X	-	-		
Co-certification avec entretien tripartite	Avant la fin de la session d'examen	X	X	X			

Module MAES5-6APP	Participation active à tous les séminaires d'analyse de pratiques professionnelles	Semestres 5 et 6	X	-	-	
	Autorisation de filmer	A donner avec toute vidéo	X	-	-	
	Contribution pour le séminaire d'analyse de pratiques professionnelles	Au moins une durant l'année	X	-	-	

ANNEXE 9 : Liste des RP (année académique 2025-2026)

En cas de difficultés ou de questions d'ordre général, les différent-e-s acteur-trice-s de la formation pratique voudront bien s'adresser à :

Formation pratique (Stages)

MAES12STA / 34STA / 56STA

[Valérie Benoit](#)

[Annik Skrivan](#)

Formation pratique (Séminaires d'analyse de pratiques professionnelles)

MAES1-2APP / 3-4APP / 5-6APP

[Annik Skrivan](#)

[Valérie Benoit](#)

Pour les étudiant-e-s :

HEP Vaud

Service académique

av. de Cour 33

1014 Lausanne

etudiants-ps@hepl.ch

Pour les praticien-ne-s formateurs-trice-s et les directions d'établissement :

HEP Vaud

CefopÉ - Centre de soutien à la formation pratique en établissement

av. de Cour 33

1014 Lausanne

stages@hepl.ch

En cas de difficultés ou de questions plus particulières, les RP concerné-e-s peuvent directement être contacté-e-s.

MAES 1^{re} année

[Stéphanie Dénervaud](#)

[Marco Ferreira Valente](#)

[Dominique Glassey](#)

[Ivana Mitrovic](#)

[Adrien Neeser](#)

[Claudia Pinto Ferreira](#)

[Grégoire Sommer](#)

[Patrick Venezia](#)

[Marie-Laure Zobrist](#)

MAES 2^e année

[Rebeca Aldama Tessier](#)

[Mélanie Allegro Maret](#)

[Sylvie Bonneau](#)

[Martine Cottet](#)

[Dominique Glassey](#)

[Natalina Meuli](#)

[Séverine Pradel](#)

MAES 3^e année

[Florence Chapuisat](#)

[Martine Cottet](#)

[Marco Ferreira Valente](#)

[Clarisse Michod](#)

[Sylvain Périchon](#)

[Grégoire Sommer](#)